

ACTIVITES TIR-A-L'ARC- PROTOCOLE SANITAIRE COVID

AFR PRINGY

Version du 24 AOÛT 2020

En raison de la crise sanitaire actuelle et dans l'attente de nouvelles consignes nationales relatives aux gestes barrières à mettre en œuvre pour protéger les participants aux cours de tir à l'arc organisés dans le cadre de l'association Familles Rurales de Pringy, les dispositions suivantes seront obligatoirement à prendre dès le redémarrage des activités en septembre 2020 :

Les activités ont lieu soit dans la salle polyvalente

1) L'animateur du cours :

Il a la responsabilité de :

-désinfecter les poignées de porte de la salle avant et après le cours avec les produits désinfectants et virucides qui lui seront donnés par l'AFR (des gants seront fournis par l'association pour le nettoyage).

-de se désinfecter les mains avant les séances avec de l'eau et du savon (lavage 30 sec) ou avec du gel hydro-alcoolique qui lui sera également fourni par l'association.

--d'aérer la salle avant , pendant et après le cours.

-de désinfecter le matériel qu'il aura utilisé.

-porter un masque.

-donner toutes les explications utiles et nécessaires pour la réalisation des activités sans avoir de contact rapproché avec les participants.

-respecter la distanciation physique de sécurité. Un espace de 1m sera impératif pour qu'il puisse évoluer de manière satisfaisante sans craindre de contamination.

- Servir systématiquement la fiche de présence (nécessaire pour identifier les cas contacts).

-de faire un retour au responsable d'activité et au référent covid de l'association de tout incident qui serait à signaler

-de ne pas faire cours s'il présente des signes cliniques évoquant une possible infection (température, malaise, rhinite, toux, etc...) et de prévenir le responsable des cours.

1) Les participants

Ils ont la responsabilité de :

-de se désinfecter les mains avant les séances avec de l'eau et du savon (lavage 30 secondes) ou avec du gel hydro-alcoolique qu'ils apporteront

-prévenir le professeur et/ou le responsable de l'activité ,s'ils présentent des signes cliniques évoquant une possible infection (température, malaise, rhinite, toux, etc...) et ne pas se présenter au cours.

-porter le masque pour entrer dans les locaux , le garder pendant le cours en respectant la distance de 1m de sécurité sauf pendant les séances de tirs où il dispose alors de 4m².

-arriver en tenue adaptée et repartir immédiatement après la séance

-marquer sa bouteille d'eau de manière à ce qu'elle soit bien repérée par son utilisateur

- nettoyer le matériel mis à leur disposition avec des produits, lingettes désinfectantes qu'ils apporteront.